AVANT ART. 8 N° **369** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2021

### LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

## RETIRÉ AVANT DISCUSSION

# **AMENDEMENT**

N º 369

présenté par M. Pauget

#### **AVANT L'ARTICLE 8**

À la fin de l'intitulé du chapitre II, substituer aux mots :

« à l'encontre des animaux domestiques »

le mot:

« animale ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de modifier l'intitulé du chapitre II pour élargir élargir sa portée à tous les animaux et non seuelemnt aux animaux domestiques. L'occasion nous est donnée de défendre la cause animale, elle doit etre celle de tous les animaux.

Le texte vise d'ailleurs à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, c 'est pourquoi il est proposé de remplacer « la lutte contre la maltraitance des animaux domestiques » par les mots « la lutte contre la maltraitance animale » pour eviter que le renforcement des sanctions dans la lutte contre la maltraitance ne s'applique qu' aux seuls animaux domestiques.